

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

SFCR 2022

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), à destination du public, est établi en application :

- de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009,
- et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement délégué (UE) 2015/35 en date du 10 octobre 2014.

Ce rapport est annuel, et présente les informations visées aux articles 292 à 298 du règlement délégué pour les entreprises d'assurance et respecte la structure prévue à son annexe 20.

Il porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Il est communiqué à l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et publié sur le site internet du Groupe Lourmel conformément à la réglementation en vigueur.

Table des matières

1. SYNTHÈSE DU RAPPORT	4
2. ACTIVITES ET RESULTATS	6
2.1 ACTIVITES	6
2.1.1 PRESENTATION DE LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES	6
2.1.2 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022	6
2.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION ET D'EXPLOITATION COURANTE	7
2.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	8
2.4 RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	8
2.4.1 DESCRIPTION DES ACCORDS DE LOCATION	8
2.4.2 IMPOTS SUR LES BENEFICES	9
2.4.3 RESULTAT DE L'EXERCICE	9
2.5 AUTRES INFORMATIONS	9
3. SYSTEME DE GOUVERNANCE	10
3.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	10
3.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	11
3.3 LE COMITE D'AUDIT	11
3.4 LE COMITE PRODUIT LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES	12
3.5 LE COMITE DES RISQUES LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES	14
3.6 FONCTIONS CLES.....	14
3.7 POLITIQUE DE REMUNERATION	15
3.8 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	16
3.9 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (DONT L'ORSA).....	18
3.9.1 PRESENTATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES.....	18
3.9.2 CARTOGRAPHIE DES RISQUES.....	19
3.9.3 MODALITE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ORSA.....	19
3.9.4 METHODOLOGIE	20
3.10 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE.....	20
3.11 FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE.....	20
3.12 FONCTION CLE D'AUDIT INTERNE.....	21
3.13 FONCTION CLE ACTUARIELLE	21
3.14 SOUS-TRAITANCE.....	22
3.15 ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE	23
3.16 AUTRES INFORMATIONS	23

4. PROFIL DE RISQUE	24
4.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION	24
4.1.1 PLAN DE MAITRISE	25
4.1.2 SUIVI	25
4.2 RISQUE DE MARCHE	25
4.2.1 NATURE	25
4.2.2 PLAN DE MAITRISE	26
4.2.3 SUIVI	26
4.3 RISQUE DE DEFAUT OU DE CONTREPARTIE	26
4.3.1 NATURE	26
4.3.2 PLAN DE MAITRISE	26
4.3.3 SUIVI	27
4.4 RISQUE DE LIQUIDITE	27
4.4.1 NATURE	27
4.4.2 PLAN DE MAITRISE	27
4.4.3 SUIVI	27
4.5 RISQUES OPERATIONNELS	27
4.5.1 NATURE	27
4.5.2 PLAN DE MAITRISE	28
4.5.3 SUIVI	28
4.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS	28
4.7 AUTRES INFORMATIONS	28
5. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	29
5.1 ACTIFS	29
5.2 PROVISIONS TECHNIQUES	30
5.3 IMPOTS DIFFERES	33
5.4 AUTRES PASSIFS ET AUTRES ACTIFS	33
5.5 AUTRES INFORMATIONS	34
6. GESTION DU CAPITAL	35
6.1 FONDS PROPRES	35
6.2 EXIGENCE REGLEMENTAIRES SCR & MCR	36
6.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE	37
6.4 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE	37
6.5 COUVERTURE DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES	37
6.6 AUTRES INFORMATIONS	38

7. DONNEES QUANTITATIVES	39
7.1 S.02.01.02 – BILAN (EN K€)	39
7.2 S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (EN K€)	41
7.3 S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (EN K€)	43
7.4 S.17.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE (EN K€).....	44
7.5 S.19.01.01 - ANNEE D'ACCIDENT – SINISTRES EN NON-VIE (EN K€)	45
7.6 S23.01.01 – FONDS PROPRES (EN K€)	47
7.7 S.25.01.01 - CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS — POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD (EN K€) .	48
7.8 S.25.01.21.04 - APPROCHE CONCERNANT LE TAUX D'IMPOSITION.....	48
7.9 S.25.01.01.05 - CALCUL DE LA CAPACITE D'ABSORPTION DES IMPOTS DIFFERES (EN €)	49

1. SYNTHÈSE DU RAPPORT

Activité et Résultat :

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est une Société Anonyme d'assurance agréée depuis le 17 octobre 2019 pour réaliser les opérations relevant des branches mentionnées à l'article R.321-1 du code des assurances :

- Accidents
- Maladie
- 20. Vie-décès

L'activité principale cible de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES consiste dans un premier temps à développer et à assurer des contrats de Prévoyance et de Santé à destination des Travailleurs Non Salariés (TNS), contrats dont une partie des cotisations peut être éventuellement déductible au titre du dispositif Loi Madelin (selon les garanties souscrites) et, dans un second temps, à assurer des contrats collectifs de Prévoyance et Santé destinés à une cible interprofessionnelle.

La distribution de ces contrats est définie comme pouvant être réalisée par un ou des réseaux de courtiers et éventuellement par les équipes commerciales du Groupe LOURMEL. Leur gestion est effectuée par des prestataires extérieurs au Groupe LOURMEL. LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est réassurée en prévoyance par Hannover Rück SE.

Les cotisations acquises brutes de réassurance se sont élevées à 463 K€, montant encore mesuré mais en croissance importante par rapport à l'exercice précédent (x2.7). Les charges de prestations et de provisions représentent 57% des cotisations. Les frais de gestion intègrent les charges de développement du nouveau produit qui sera commercialisé en 2023 et le résultat net ressort déficitaire à hauteur de 1,67 M€. Néanmoins, les fonds éligibles sous Solvabilité II sont suffisants pour permettre une couverture suffisante des ratios de solvabilité.

Une croissance importante des cotisations acquises brutes est attendue pour 2023 notamment grâce à la souscription de contrats dès 2022 à effet 01/01/2023.

Système de gouvernance :

Dans le cadre d'une gestion saine et prudente de son activité, le système de gouvernance mis en œuvre par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'inscrit dans les exigences de la directive Solvabilité 2. Il repose sur une séparation claire des responsabilités, assurées :

- par des instances (Conseils d'Administration, Comités d'Audit, Comité Produits, Comité des Risques, ce dernier étant commun au Groupe Lourmel Assurance)
- par les dirigeants effectifs (Directeur général, Directrice Générale Déléguée)

- par les acteurs opérationnels : Comité opérationnel des risques, fonctions clés (Audit Interne, Vérification de la Conformité, Actuariat et Gestion des risques), pôle contrôle Interne, et l'ensemble des collaborateurs concernés.

Profil de risque :

Le profil de risque de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est en cohérence avec l'exposition aux risques de son activité d'assurance en arrêt de travail / décès / frais de soins de santé.

Les risques majeurs identifiés par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, dans l'état actuel de son développement, sont le risque de marché (56% du BSCR), le risque de souscription santé (26% du BSCR), le risque de sous-traitance et le risque d'image. Ils sont atténués par un suivi régulier des indicateurs de sinistralité et des rapports sinistres à primes (risque de souscription), la sélection médicale à la souscription et par la définition de règles d'investissements (risque de marché).

Valorisation à des fins de solvabilité

Les placements de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES (7,23M€ en valeur de marché) sont constitués d'actifs financiers sous forme d'OPCVM ouverts. L'ensemble de cet actif présente une moins-value latente de 0,18 M€ et une provision pour risque d'exigibilité a été constituée à hauteur du tiers de la moins-value latente globale observée.

Les provisions techniques Solvabilité 2 sont évaluées en *Best Estimate* (meilleure estimation) pour un montant de -148K€ (dont 74 K€ de marge pour risque).

Gestion du Capital :

Les fonds propres de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'élèvent à 8,40 M€ en normes sociales au 31 décembre 2022, et sont constitués du capital social, des réserves et du résultat net de l'exercice 2022. Le montant des fonds éligibles Solvabilité 2 est égal à 8,32 M€, tous classés en Tier 1. Le ratio de couverture du SCR (2,02 M€) est calculé à 411% et celui du MCR (6.7 M€, valeur plancher) à 124%.

2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

2.1 Activités

2.1.1 Présentation de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est une Société Anonyme d'assurance agréée depuis le 17 octobre 2019 pour réaliser les opérations relevant des branches mentionnées à l'article R.321-1 du code des assurances :

- 1. Accidents
- 2. Maladie
- 20. Vie-décès

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est membre du GROUPE LOURMEL, comme CARPILIG PREVOYANCE (Caisse du Régime de Prévoyance de l'Imprimerie et du Livre, des Industries Graphiques et des métiers de la communication, régie par le code de la Sécurité sociale) et MGI (Mutuelle Générale Interprofessionnelle, régie par le code de la Mutualité).

L'activité principale de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES consiste à développer et à assurer des contrats de Prévoyance et de Santé à destination des Travailleurs Non Salariés (TNS), contrats dont une partie des cotisations peut être éventuellement déductible au titre du dispositif Loi Madelin (selon les garanties souscrites). Elle est également engagée dans un projet de contrat collectif de Prévoyance destiné à une cible interprofessionnelle.

La distribution de ces contrats est définie comme pouvant être réalisée par un ou des réseaux de courtiers et éventuellement par les équipes commerciales du Groupe LOURMEL. Leur gestion est effectuée par des prestataires extérieurs au Groupe LOURMEL.

2.1.2 Faits marquants de l'année 2022

L'exercice 2022 est bien évidemment marqué par les conséquences économiques liées au conflit russo-ukrainien et aux politiques monétaires de la BCE et de la FED menées depuis fin 2021 afin de freiner l'inflation.

En effet, le conflit russo-ukrainien a entraîné notamment une explosion des prix de l'énergie, des engrais et des céréales, démultipliant la poussée inflationniste de fin 2021 : le taux d'inflation de la zone euro a passé en septembre la barre symbolique des 10%.

Pour limiter cette dérive, les banques centrales ont augmenté sensiblement leurs taux directeurs en 2022 (+2,5pb en Europe / BCE, +4,25pb aux USA / FED), ce qui a eu des effets négatifs sur les marchés financiers (obligations et actions) et par conséquent sur les actifs financiers de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES : le CAC 40 a perdu 9,5% sur l'exercice.

Ce ralentissement de l'économie a une nouvelle fois limité le développement des ventes de contrats TNS en 2022, après deux exercices déjà difficiles en 2020 et 2021 en raison de la pandémie COVID-21

et de ses conséquences économiques. Le plan de développement a été revu à la baisse.

Le projet de Prévoyance Collective Modulaire a également pris du retard, avec une commercialisation repoussée à 2023 du fait de contraintes de réalisation technique des outils de souscription et de mise en gestion totalement dématérialisés.

Les charges d'investissement sur ce produit et son dispositif de gestion/commercialisation sont donc restées très importantes en 2023 et n'ont pu être financées par les résultats financiers des actifs de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES comme lors des exercices précédents.

2.2 Résultats de souscription et d'exploitation courante

Cet exercice fait ressortir un volume de primes brutes égal à 463 K€, dont 57,1% en prévoyance lourde (arrêt de travail, décès). Il n'y a pratiquement pas eu de sinistre en prévoyance (5.3 K€), et les prestations et frais payés en santé se sont élevés à 166,6 K€.

Considérant une charge de provisions de 90,4 K€, le solde de souscription demeure très favorable à 43% des primes acquises.

Les charges d'acquisition et de gestion nettes demeurent par contre globalement très élevées (1778 K€, +69% par rapport à 2021), mais intègrent également les frais de développement des nouvelles gammes de produits en prévoyance collectives et en santé, pas encore mises sur le marché en 2022.

(en K€)	Prévoyance Vie	Prévoyance non vie	Santé	TOTAL 2022	2021
Primes	69,1	195,1	198,5	462,7	168,6
Charge des prestations	0	-5,3	-166,6	-171,9	-52,7
Charges des provisions	-23,1	-46,8	-20,5	-90,4	-36,0
A) SOLDE DE SOUSCRIPTION	46,0	142,9	11,5	200,4	80,0
Frais d'acquisition	-284,1	-801,8	-273,7	-1 359,5	-805,0
Autres charges de gestion nettes	-91,6	-258,5	-68,7	-418,8	-245,5
B) CHARGES D'ACQ ET GEST. NETTES	-375,6	-1 060,3	-342,4	-1 778,3	-1 050,5
Produits nets des placements	-	-	-	0	0
Charges de Provision pour risque d'exigibilité	-2,2	-17,9	-41,1	-61,1	0
Participation aux résultats	-	-	-	0	0
C) SOLDE FINANCIER	-2,2	-17,9	-41,1	-61,1	0
Primes cédées	-57,3	-157,9	-	-215,2	-73,0
Part. réass. charges prestations	0,0	3,7	-	3,7	1,2
Part. réass. charges provisions	22,0	37,2	-	59,2	22,0
Part. réass. Participation aux résultat	-	-	-	0	0
Commissions reçues des réassureurs	19,7	54,8	-	74,5	31,7
D) SOLDE DE REASSURANCE	-15,5	-62,2	-	-77,7	-18,1
RESULTAT TECHNIQUE	-347,3	-997,4	-372,0	-1 716,8	-988,6

Avec un solde de réassurance à -77K€ (Prévoyance lourde vie et non vie), le résultat technique apparaît encore déficitaire à 1 717 K€, incluant, comme expliqué précédemment, les frais d'investissement de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

2.3 Résultats des investissements

(en K€)	2022	2021
Revenus des placements	-	-
Autres produits des placements	-	-
Profits provenant de la réalisation des placements	525,2	1 105,0
Produits des placements	525,2	1 105,0
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	-
Autres charges des placements	-	-
Pertes provenant de la réalisation des placements	-610,4	-
Charges des placements	-610,4	-
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	-85,2	+1 105,0

Le résultat financier apparaît déficitaire à -85,2 K€, en raison d'une conjoncture globale défavorable sur les marchés, favorisée par la hausse des taux d'intérêt et les conséquences du conflit russo-ukrainien.

2.4 Résultats des autres activités

(en K€)	2022	2021
Autres produits non techniques	-	-
Charges à caractère social	-	-
Autres charges non techniques	-	-
Autres charges non techniques	-	-
PRODUITS NETS NON TECHNIQUES	-	-

Les autres charges et produits non techniques sont négligeables.

2.4.1 Description des accords de location

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas d'accords de location.

2.4.2 Impôts sur les bénéfices

(en K€)	2022	2021
Impôt sur les bénéfices	130,4	-

Les créances fiscales de 130 K€ correspondent à la créance dite de « Carry Back » constituée fin 2021 suite au report en arrière du résultat fiscal déficitaire au 31/12/2021. Au 31/12/2022, le résultat fiscal étant déficitaire, l'IS est donc nul.

2.4.3 Résultat de l'exercice

Le déficit technique de l'exercice est légèrement dégradé par le résultat financier négatif. La créance fiscale limite le déficit global et résultat 2022 est déficitaire à hauteur de 1 671,6 K€.

2.5 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations jugées pertinentes à ajouter à ce chapitre.

3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

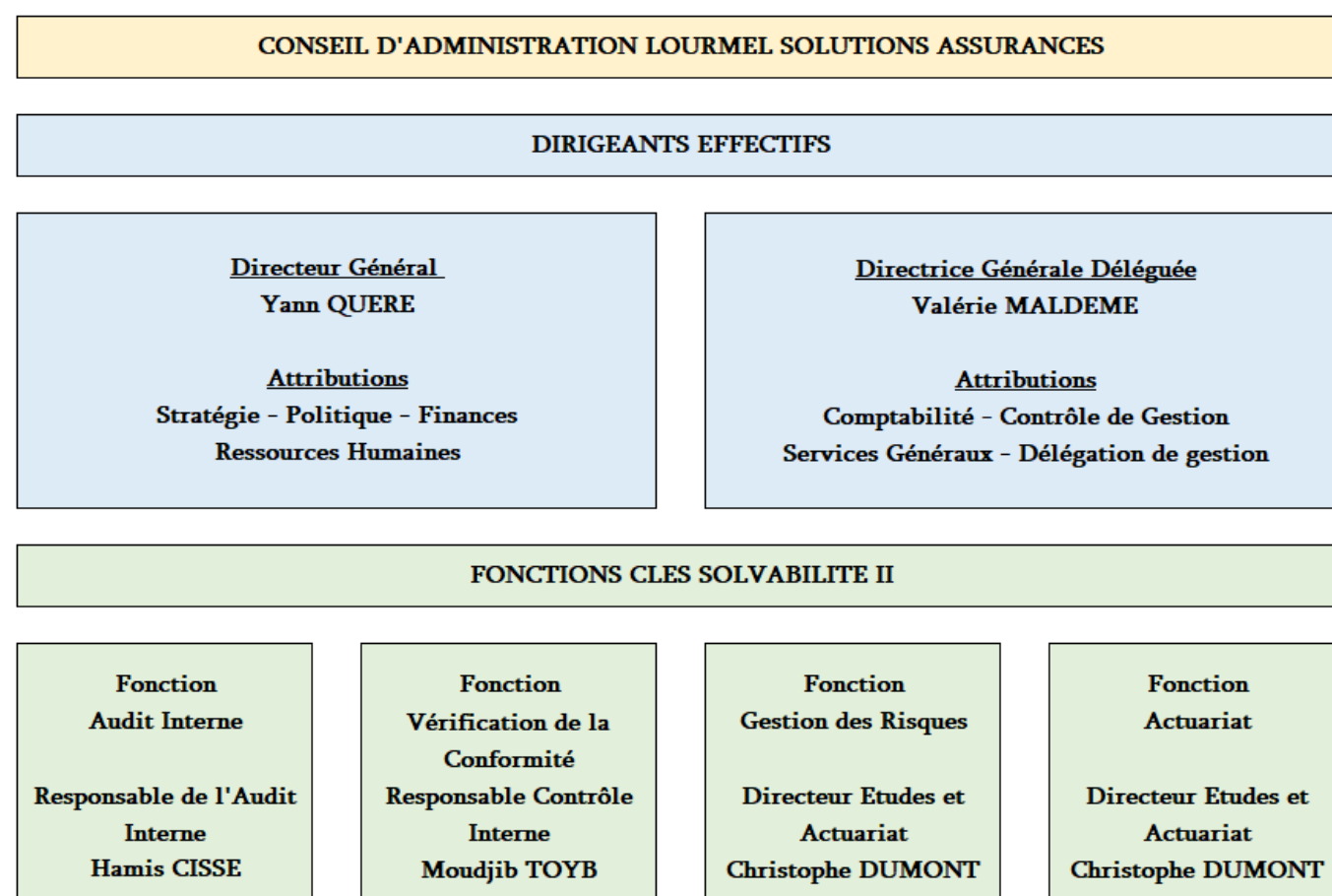
3.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Dans le cadre d'une gestion saine et prudente de son activité, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a mis en place un système de gouvernance efficace et approprié qui s'appuie sur :

- une structure organisationnelle transparente et adéquate ;
- une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités ;
- un dispositif efficace de transmission des informations.

Conformément à l'article L.931-7-1 du Code de la sécurité sociale qui impose que la direction effective des entreprises soit assurée par deux personnes au moins, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES compte deux dirigeants effectifs que sont le Directeur Général, Yann QUERE, et la Directrice Générale Déléguée, Valérie MALDEME.

Les responsabilités respectives des deux dirigeants effectifs sont renseignées dans le schéma ci-dessous :



La structure de gouvernance au sein de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES repose sur les acteurs suivants :

- Instances dirigeantes :
 - ❖ le conseil d'administration,
 - ❖ les comités d'audit,
 - ❖ le comité produit,
 - ❖ le comité des risques,
- Acteurs opérationnels :
 - ❖ le comité opérationnel des risques,
 - ❖ les fonctions clés,
 - ❖ le pôle contrôle interne,
 - ❖ l'audit interne,
 - ❖ l'ensemble des collaborateurs.

3.2 Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est composé de 5 membres répartis comme suit :

- 1 administrateur permanent représentant CARPILIG PREVOYANCE,
- 1 administrateur permanent représentant MUTUELLE GENERALE INTERPROFESSIONNELLE,
- 3 administrateurs.

Les modalités de fonctionnement et attributions sont définies dans les statuts de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président et au moins quatre fois par an.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'engage à faire parvenir aux administrateurs l'ensemble des documents qui seront étudiés lors de la séance, une semaine avant la tenue de celle-ci.

Le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2022.

3.3 Le comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de 2 membres.

Sans que cette liste soit limitative, le comité est chargé de :

- toute question relative au processus d'élaboration de l'information financière,
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes. A cet effet, il examine les comptes avant leur soumission au conseil,
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il reçoit de la Direction Générale, qui est elle-même soumise à cette obligation, les éléments nécessaires pour accomplir cette mission. Il veille notamment à l'efficacité des processus et procédures mis en place pour déceler, mesurer, contrôler, gérer les risques auxquels l'institution est ou pourrait être exposée. A cette fin, il entend au moins une fois par an le responsable de l'audit interne et le responsable du contrôle interne,
- participer au processus de désignation des commissaires aux comptes. A cet égard, il émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation et s'assure de son indépendance,
- mettre en œuvre toutes les dispositions découlant de la convention collective ou d'accords collectifs nationaux et visant la gouvernance de la société.

3.4 Le comité produit LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

Les membres permanents et obligatoires du comité produit sont :

- Le comité de direction,
- Les administrateurs désignés par le Conseil d'administration,
- Le responsable contrôle interne.

Le comité de direction est composé de :

- Direction Générale,
- Direction Stratégique et Marketing,
- Direction Etudes et Actuariat,
- Direction Action & Soutien et Instances,
- Direction Communication.

Selon l'ordre du jour, des collaborateurs des services opérationnels peuvent être également invités au comité produit.

Rôle : la mise en place et le suivi des mesures et des procédures constituant le processus de validation des produits.

Ci-dessous, une liste définie et non exhaustive des rôles et missions du comité produit :

Analyse de marché et veille technologique et économique

- Analyser et/ou commander les études nécessaires pour cerner les attentes du marché,
- Assurer les remontées d'informations de la part de l'ensemble des directions métiers de l'entreprise sur les attentes du marché,
- Anticiper les contraintes et/ou nouvelles possibilités réglementaires,

Définition et conception du produit

- Définir un positionnement produit en phase avec les enjeux technologiques et économiques, et en tenant compte de la stratégie de développement de l'entreprise,
- Réaliser ou faire réaliser des études de faisabilité technique du produit,
- Mettre en place un business plan afin de s'assurer de la rentabilité future du produit en cas de lancement.

Développement du produit et interface avec les équipes études, recherche et développement

- Définir des spécifications fonctionnelles précises et assurer la bonne traduction en termes de spécifications techniques avec les équipes de développement,
- Suivre le plan de développement du produit,
- Suivre l'avancée du développement en lien avec les impératifs de lancement commerciaux,
- Valider l'adéquation du développement au cahier des charges défini en amont, notamment en termes d'usage et de valeur ajoutée sur le marché,
- Faire corriger le produit en fonction des lancements de produits concurrents sur le marché,
- Assurer le suivi budgétaire et l'adéquation permanente des ressources aux objectifs fixés.

Pilotage et accompagnement au lancement commercial

- Contribuer à l'élaboration de la stratégie de promotion et de commercialisation : prix, circuits de distribution, communication,
- Formaliser et/ou valider l'ensemble de la documentation technique et l'ensemble de la valeur ajoutée du produit sur le marché : performances technologiques, nouveaux services, nouveaux usages, prix,
- Assurer une communication interne, notamment auprès des équipes commerciales pour accompagner le lancement du produit,
- Assurer une veille permanente sur les retours clients, marché et sur les performances commerciales afin de corriger les dysfonctionnements éventuels et/ou d'améliorer les performances du produit.

Reporting internes et échanges d'informations

- Effectuer une revue régulière du produit,
- Reporting périodique : trimestriel, semestriel, annuel,
- Mise à jour du marché cible,
- Analyse de risque si besoin.

3.5 Le comité des risques LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

Le Comité des risques est composé de 2 membres.

Sans que cette liste soit limitative, le comité est chargé de :

- l'identification des risques auxquels LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est exposé. Ceci suppose l'examen régulier de la cartographie des risques susceptibles d'avoir un impact financier y compris les risques non assurantiels : risques opérationnels, fiscaux, juridiques,...,
- l'examen d'indicateurs sur le suivi des risques,
- l'examen du rapport ORSA,
- l'audition du rapport de la fonction de gestion des risques,
- l'audition du rapport de la fonction actuarielle.

Le comité opérationnel des risques

Ce comité a pour mission de :

- contrôler l'application des politiques de gestion des risques,
- identifier les déficiences du système de gestion des risques,
- coordonner les activités de gestion des risques,
- vérifier l'adéquation du système de gestion des risques.

Il est présidé par la Direction Générale et composé *a minima* du Directeur Etudes et Actuariat, de la Directrice Stratégique/Marketing, de la Directrice des Instances et de l'Action & Soutien et du Responsable du Contrôle Interne.

3.6 Fonctions clés

Au sein de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, les responsables des fonctions clés disposent de l'indépendance et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions :

- ❖ par leur rattachement hiérarchique,
- ❖ par l'accès qui leur est donné à l'ensemble de l'information de l'entreprise,

- ❖ par leur accès direct aux instances de gouvernance : ils sont entendus *a minima* annuellement sur leurs rapports d'activités au Conseil d'administration et peuvent informer ce dernier lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

❖ **Fonction de gestion des risques**

Cette fonction est portée par le Directeur Etudes et Actuariat, hiérarchiquement rattachée à la Direction Générale Déléguée. Son rôle consiste à identifier et quantifier les risques encourus par l'entreprise afin de mettre en place un dispositif pour les maîtriser.

❖ **Fonction actuarielle**

Cette fonction est portée par le Directeur Etudes et Actuariat, hiérarchiquement rattachée à la Direction Générale Déléguée. Cette fonction a pour objectifs principaux de valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses utilisées et de valider le calcul des provisions techniques.

❖ **Fonction de vérification de la conformité**

Cette fonction est confiée au responsable Contrôle Interne et rattachée directement au Directeur Général. Son rôle consiste à garantir la conformité de l'organisme au regard des évolutions légales et réglementaires.

❖ **Fonction d'audit interne**

Cette fonction est habituellement confiée au responsable audit interne. Lorsque la fonction d'audit interne est empêchée par le management de réaliser sa mission, ou qu'il constate dans le cadre de ses missions un dysfonctionnement pouvant mettre en péril l'entreprise, il peut en informer directement le Président du Conseil d'administration.

A titre exceptionnel en 2022, la fonction clé a été confiée à un collaborateur disposant d'une expérience en contrôle interne et en audit suffisante suite au départ du responsable audit interne pendant l'été.

3.7 Politique de rémunération

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a délégué l'intégralité de sa gestion au Groupe Lourmel Association de moyens. Les salaires des activités de la LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES sont portés par le Groupe Lourmel.

Le salaire fixe représente la majorité de la rémunération globale de tous les salariés du Groupe Lourmel. Les rémunérations fixes de base sont conformes aux pratiques de place et respectent les minimas conventionnels. La partie variable ne peut excéder 10% de la rémunération fixe annuelle.

Aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au niveau d'activité, au chiffre d'affaires ou à tout autre facteur pouvant augmenter les risques de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'est

attribuée à un administrateur ou à un dirigeant salarié. Les pratiques de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES en matière de rémunération sont conformes à son appétence aux risques, et sans lien avec la prise de risques. A ce titre, les administrateurs de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES exercent un mandat bénévole et ne perçoivent au titre de leurs responsabilités aucune rémunération.

2.1.1

2.1.2 Transactions importantes

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas conclu de transaction avec des actionnaires au cours de l'exercice 2022.

3.8 Exigences de compétence et d'honorabilité

Afin de s'assurer des qualifications professionnelles, des connaissances, de l'expérience et de l'honorabilité des équipes dirigeantes, des processus de formation et d'évaluation ont été définis.

Ainsi, une politique de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein de la politique de gouvernance LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES. Cette politique s'applique à l'ensemble des acteurs de la gouvernance de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés.

Compétences des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a mis en place une procédure de demande et d'actualisation des extraits de casiers judiciaires de leurs administrateurs, dirigeants et détenteurs des fonctions clés. Par ailleurs, les administrateurs ainsi que les dirigeants effectifs de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'engagent à informer la société de toute affaire en cours les impliquant, et à démissionner si leur situation ne respecte plus les obligations d'honorabilité.

La compétence des dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés est appréciée au sein de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES selon les modalités suivantes :

- connaissance des marchés financiers et de l'assurance ;
- connaissance du système de gouvernance ;
- réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance ;
- expérience significative dans une fonction similaire à celle occupée.

Pour les responsables des fonctions clés, des compétences particulières propres à la fonction clé peuvent être exigées.

En ce qui concerne spécifiquement le responsable de la fonction clé actuarielle, sa compétence est jugée conformément aux dispositions de l'article R.354-6-1 du code des assurances.

Compétences des membres des Conseils d'administration

En ce qui concerne les administrateurs, leurs compétences sont appréciées à partir de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment celles exercées en tant que président d'un conseil, comité ou commission. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, il est tenu compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

Les compétences individuelles et collectives des administrateurs sont appréciées selon les 7 domaines de connaissance ci-dessous :

- les marchés de l'assurance,
- les marchés financiers,
- la stratégie de l'organisme et le modèle économique,
- le système de gouvernance,
- l'analyse financière,
- l'analyse actuarielle,
- le cadre et les exigences réglementaires.

Le responsable de la fonction conformité s'assure du suivi de la formation des administrateurs et répertorie la nature des formations dispensées. Il collecte auprès des administrateurs au moins annuellement les besoins de formation identifiés.

La compétence globale des Conseils d'administration est appréciée collégialement, elle résulte de l'apport de chacun de ses membres.

Afin de maintenir et de renforcer la compétence du Conseil d'administration, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'engage à poursuivre le déploiement d'une offre de formation adaptée. Ainsi, tout nouvel administrateur peut bénéficier d'un plan de formation individualisé. Chaque administrateur peut également bénéficier, s'il le juge nécessaire d'une formation complémentaire sur les spécificités de la société d'assurance, ses métiers et son secteur d'activité.

Un budget de formation dédié aux administrateurs est fixé annuellement et un programme de formation annuel à disposition, avec un accompagnement renforcé pour les nouveaux administrateurs.

3.9 Système de gestion des risques (dont l'ORSA)

3.9.1 Présentation du système de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle *ad hoc* et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connues et partagées.

Les objectifs majeurs du système de gestion des risques sont de :

- prévenir les risques,
- déceler les risques,
- mesurer les risques,
- contrôler les risques,
- gérer les risques,
- déclarer les risques.

Au sein de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, la gestion des risques repose sur différents axes que sont :

- la nomenclature de risques : identification des risques à différents niveaux de responsabilités ou de fonctions en les associant aux propriétaires. Cette identification permet de désigner notamment les personnes qui assument la responsabilité du risque,
- tolérance au risque et gouvernance associée : les travaux se poursuivent afin de déterminer, maintenir et/ou faire évoluer le profil de risque de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES en tenant compte des aspirations de développement la société d'assurances ;
- le contrôle interne ;
- le processus de suivi de la politique de gestion des risques.

En tant qu'entité assurantielle, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'assure qu'elle est en mesure de couvrir les engagements qui sont les siens, tout en respectant les contraintes réglementaires de son activité. LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a mis en place un dispositif de gestion des risques basé sur des organisations (mise en place de comités spécifiques) et s'assure de la prise en compte permanente au niveau des instances dirigeantes de la gestion des risques.

Le comité des risques et le comité d'audit s'assurent régulièrement que la politique de gestion des risques est respectée par les fonctions opérationnelles.

Les opérationnels transmettent régulièrement des rapports aux instances dirigeantes ou consultatives en vue de les informer, de les sensibiliser et de les alerter sur d'éventuelles modifications, changements

d'environnement ou réglementaires qui peuvent avoir directement ou indirectement un impact sur la gestion des risques.

Chaque décision stratégique majeure doit donner lieu à la réalisation d'un ORSA.

3.9.2 Cartographie des risques

La cartographie des risques a fait l'objet d'une réévaluation des risques en 2022. Un plan d'action a été établi par le contrôle interne et validé par la Direction Générale. Il est mis en œuvre et suivi par un contrôleur interne.

La cartographie des risques comprend plusieurs types de risques : stratégiques, financiers, opérationnels et assurantiels. Elle permet d'identifier, d'analyser et de valoriser les risques de la société d'assurance au travers des critères d'impact et de probabilité de survenance.

Les risques identifiés ont été évalués et leur criticité mise à jour. La criticité des risques bruts a été déterminée en fonction d'une matrice préétablie et validée par la Direction Générale, et approuvée par le Comité des Risques, selon l'impact qui a pu être mesuré et la fréquence de survenance probable.

La cartographie des risques fait l'objet d'un suivi particulier (plan d'action), l'objectif étant d'avoir une diminution de la criticité des risques identifiés. Dans ce cadre, un projet de refonte de la cartographie des risques est en cours afin d'améliorer la démarche de cartographie des risques et d'intégrer les risques de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES dans un outil de gestion des risques et de contrôle interne collaboratif et inclusif.

3.9.3 Modalité de mise en œuvre de l'ORSA

L'ORSA est établi au niveau groupe et illustre notamment la capacité de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES à identifier, mesurer et gérer les éléments de nature à modifier leur solvabilité ou leur situation financière sur les prochaines années en faisant le lien entre les besoins de solvabilité et les exigences en matière de capital réglementaire.

Les indicateurs retenus ont été classés en 3 familles principales :

- indicateurs financiers,
- indicateurs de solvabilité,
- indicateurs de sinistralité.

La fréquence de réalisation de l'ORSA est annuelle, cependant un ORSA exceptionnel peut être demandé par les instances de gouvernance dans le cas d'une décision stratégique majeure.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES qualifie de décisions stratégiques celles qui pourraient avoir un impact important sur les équilibres techniques, et/ou sur les équilibres financiers de l'institution.

Peuvent être considérés comme stratégiques :

- une modification en profondeur de la politique financière,
- l'établissement d'un nouveau business plan,
- le lancement d'une nouvelle gamme de produits,
- la récupération d'un portefeuille,
- une modification en profondeur de la politique de réassurance.

3.9.4 Méthodologie

Les services opérationnels et politiques ont collaboré à la mise en place d'un processus ORSA. Ce processus inclut une série de stress tests permettant de mesurer les effets éventuels d'une crise sur la solvabilité de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et d'en anticiper les conséquences. Plusieurs scénarii sont étudiés :

- une dégradation des ratios de S/P,
- une dégradation des marchés financiers, sur les marchés actions et obligations sur une année, sans rattrapage les exercices suivants,
- une augmentation sensible des frais de gestion ,
- une dégradation du business plan,
- une augmentation du business plan beaucoup plus rapide que prévue.

3.10 Système de contrôle interne

Le pilotage du dispositif de contrôle interne est confié au responsable contrôle interne, hiérarchiquement rattaché à la Direction Générale. Le responsable doit s'assurer du bon fonctionnement du dispositif par rapport aux attentes de la Direction Générale. Il veille à ce que le dispositif produise les résultats attendus, s'assure que la société respecte les attentes du régulateur en matière de conformité et s'assure de la bonne application du principe d'amélioration continue.

Compte tenu de l'organisation interne, le processus contrôle interne repose principalement sur le responsable contrôle interne, sur les responsables de service pour les activités conservées au sein du Groupe Lourmel association de moyens, sur le dispositif de contrôle interne du groupe CBP et sur le dispositif de contrôle interne de Pavillon prévoyance, délégataires de gestion de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

3.11 Fonction de vérification de la conformité

La fonction clé de vérification de la conformité est confiée au Responsable du Contrôle interne, hiérarchiquement rattaché au Directeur Général, dirigeant effectif.

Annuellement, la fonction vérification de la conformité réalise un bilan de son activité et propose son plan de contrôle à la Direction Générale et au Conseil d'administration.

Dans le cadre de sa mission de mise en conformité, la fonction conformité de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES intervient sur les thèmes suivants :

- Réglementation relative aux produits d'assurance commercialisés (droit de la mutualité, droit de la sécurité sociale, droit des assurances),
- Réglementation relative à la protection de la clientèle (DDA),
- Réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD),
- Réglementation relative au traitement des données médicales (RGPD),
- Réglementation relative à la distribution des produits et services,
- Réglementation relative à la gestion des délégations à des tiers,
- Réglementation relative à la lutte anti blanchiment et le financement du terrorisme.

3.12 Fonction clé d'audit interne

La Fonction clé audit interne est confiée au responsable audit.

La fonction audit interne est responsable de l'élaboration du plan d'audit, de la supervision et du bon déroulement des missions d'audit et du suivi des recommandations. En cas de difficultés dans l'exercice de sa mission, le responsable peut rendre compte directement au Conseil d'administration.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES peut, en complément des missions de l'auditeur interne, faire le choix de confier la réalisation de certaines missions d'audit interne à un prestataire externe lorsque la mission nécessite une expertise spécifique. Le choix du prestataire est effectué conformément à la politique de sous-traitance.

Le prestataire apportera sa contribution au rapport annuel de la fonction clé audit interne.

3.13 Fonction clé actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre efficace du système de gestion des risques.

La fonction actuarielle réalise annuellement un bilan de son activité et propose son plan à la Direction Générale et au Conseil d'administration de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES. Elle intervient en outre lors des réunions du Comité des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux. Au titre de 2022, l'ensemble des travaux ont permis la rédaction d'un rapport de la fonction actuarielle qui a été transmis et présenté au Conseil d'administration.

3.14 Sous-traitance

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas fixé de seuil spécifique à la définition d'une activité comme critique ou importante. Toutefois, la Direction Générale s'appuie sur la cartographie des risques et l'évaluation de l'impact de l'arrêt d'une activité déléguée ou non déléguée sur LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES pour définir une activité comme critique ou importante. Les activités non déléguées sont réalisées au sein de l'association de moyens Groupe Lourmel. LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES sous-traite les activités suivantes :

- la mise à jour et le suivi du portefeuille des entreprises (cessation, changements d'adresses, vente et cession...),
- la gestion des cotisations, des pré-contentieux et contentieux,
- la gestion des prestations,
- la relation téléphonique de niveau 2,
- la gestion administrative du personnel,
- la comptabilité et le contrôle de gestion,
- l'informatique,
- la gestion des actifs (placements financiers et immobiliers).

Le Groupe Lourmel association de moyens dans le cadre de sa gestion administrative, a choisi de confier au groupe PRO BTP, agissant en France, la délégation de gestion d'une partie de ses activités tout en conservant la responsabilité pleine et entière de l'ensemble de ces activités.

Afin d'avoir une visibilité sur sa qualité de service, le Groupe Lourmel a conservé l'interlocution client en interne. Cette démarche permet de détecter très rapidement les dégradations potentielles en termes de délais de traitement ou d'incidents. De plus, un suivi des réclamations a été mis en place avec une analyse régulière et des plans d'action mis en œuvre.

Afin de s'assurer de la bonne exécution des activités de gestion déléguées, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES via le Groupe Lourmel association de moyens met en place avec ses délégataires différents comités :

- comité de pilotage ;
- comité opérationnel ;
- comité comptabilité et contrôle de gestion .

3.15 Adéquation du système de gouvernance

En ce qui concerne l'évaluation de l'adéquation de son système de gouvernance, elle est revue annuellement et suivie régulièrement via :

- la mise à jour et la validation des politiques écrites,
- les rapports des fonctions clés,
- l'élaboration des rapports narratifs obligatoires,
- le dispositif de contrôle interne,
- le dispositif de gestion des risques.

En outre, la structure organisationnelle de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES garantit une implication constante de toutes les instances dirigeantes, en particulier le Conseil d'administration qui dispose d'une vue d'ensemble de l'activité, de la gouvernance et du profil de risque, nécessaire à toute décision stratégique.

Ainsi, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES veille à ce que son système de gouvernance soit constamment en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

3.16 Autres informations

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas d'autres informations à communiquer.

4. PROFIL DE RISQUE

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES définit les risques importants comme étant les risques susceptibles d'influencer le jugement et la décision. Ils peuvent être quantifiables ou non. Ces risques sont particulièrement suivis dans le cadre de l'ORSA et sont revus et validés chaque année. Les risques majeurs identifiés par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, dans l'état actuel de son développement, sont les suivants :

- Risque de marché,
- Risque de souscription santé,
- Risque de sous-traitance,
- Risque d'image.

Par ailleurs, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES se fonde sur les calculs réalisés à partir de la formule standard pour évaluer leur profil de risque. Les risques les plus importants restent les risques en lien avec le risque de marché (56% du BSCR) et le risque de souscription santé (26% du BSCR).

4.1 Risque de souscription

Le risque de souscription et de provisionnement de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce risque de souscription et de provisionnement peut notamment émaner des sources suivantes :

- des hypothèses de tarification et de provisionnement,
- de la structure tarifaire du produit : type de cotisation, segmentation éventuelle par région, par taille d'entreprise. Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'anti sélection est limité,
- de la structure des garanties : Les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entraînent un risque d'anti sélection,
- de la distribution des produits : Les garanties proposées par un courtier présentent généralement une sinistralité plus élevée que celles distribuées en direct,
- des modalités d'adhésion : Le risque d'anti sélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion,
- des informations sur la population, disponibles pour la tarification et le provisionnement.

4.1.1 Plan de maîtrise

Afin de maîtriser les risques évoqués, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a défini une politique de souscription et de provisionnement qui contribue au système de gestion des risques :

- Le processus de tarification de nouveaux produits s'appuie sur l'expérience de GROUPE LOURMEL ASSURANCE et sur les données de consommation de ses adhérents,
- Le processus de renouvellement tarifaire qui prévoit des propositions d'évolution de cotisations segmentées par niveau de garantie,
- Le processus de provisionnement qui prévoit notamment une revue par la fonction actuarielle,
- le processus de revue des conditions d'adhésion (en prévoyance supplémentaire).

En ce qui concerne la partie prévoyance lourde assurée par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, les processus généraux de souscription sont passés en revue avec le réassureur avant réalisation.

4.1.2 Suivi

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (nombre d'adhérents ou montant de cotisations),
- Le rapport Prestations payées / Cotisations encaissées par ligne de garantie,
- L'évolution de la sinistralité par ligne de garantie.

4.2 Risque de marché

4.2.1 Nature

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir :

- d'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par la société d'assurances,
- d'une évolution dans la répartition globale d'actions / obligations dans les investissements,
- d'une dégradation de notation des titres détenus par la société d'assurance,
- d'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur,
- d'une inadéquation entre les caractéristiques de l'actif et du passif du portefeuille.

4.2.2 Plan de maîtrise

Tous les placements du LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- la société d'assurances est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus,
- les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

4.2.3 Suivi

Le suivi du risque de marché est organisé autour du respect des règles d'investissements définies.

Le suivi technique de ce risque est assuré en interne par la Direction Etude et Actuariat qui rend compte régulièrement à la direction générale et au comité des risques des performances des différentes lignes d'investissement et du respect des conditions d'investissement préalablement définies. Un conseil extérieur indépendant, AON HEWITT, intervient également auprès de la Direction Générale et du comité des risques afin d'apporter un éclairage sur les marchés, la stratégie à suivre, et une consolidation des performances du portefeuille.

Le risque de marché représente 56% du BSCR, et au regard des résultats concernant le SCR marché, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est particulièrement sensible au risque action (après transparisation des actifs), qui représente 49% de celui-ci, et à la qualité des données de transparisation.

4.3 Risque de défaut ou de contrepartie

4.3.1 Nature

Le risque de défaut des contreparties (risque de crédit) correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents,
- du non-paiement des créances détenues auprès de tiers,
- du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

4.3.2 Plan de maîtrise

Le risque de défaut de contrepartie représente 17% du BSCR global de la société d'assurance. 73% de celui-ci est constitué d'un défaut de type 1 (banques et réassurance), concentré sur la banque, l'ensemble de la trésorerie (2.35 M€) étant concentrée sur la BRED

4.3.3 Suivi

La BRED est un organisme bancaire solide, qui n'appelle aucun commentaire.

4.4 Risque de liquidité

4.4.1 Nature

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES. Dans le cadre de l'activité de la société d'assurance, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

4.4.2 Plan de maîtrise

Le plan de maîtrise de ce risque s'appuie principalement sur le suivi du niveau de liquidités disponibles.

4.4.3 Suivi

Les liquidités disponibles correspondent à 2.35M€ d'avoirs en banque, ce qui correspond à plusieurs années de charges de prestations et de provisions, frais d'acquisition et d'administrations compris. Une partie de cette somme est prévue pour financer le développement de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et le risque d'illiquidité apparaît comme nul.

4.5 Risques opérationnels

4.5.1 Nature

Le risque opérationnel de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. Ce risque peut avoir les causes suivantes :

- risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle),
- risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges),
- risque de fraude interne et externe,
- risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.),
- risque de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.),
- risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délai de gestion, etc.),

- risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux),
- risques de réputation (dégradation de l'image de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits,
- risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

4.5.2 Plan de maîtrise

La cartographie des risques de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels en fonction de leur criticité. Le principal risque est lié à la délégation de gestion. Des réunions entre les acteurs opérationnels sont organisées régulièrement afin de détecter les possibles dysfonctionnements liés à ces délégations de gestion.

4.5.3 Suivi

Le suivi de la délégation de gestion est rapporté au conseil d'administration de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et aux différents comités (comités des risques et comité d'Audit). Le plan d'audit tient compte de ces délégations de gestion.

4.6 Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

4.7 Autres informations

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas d'autre information à communiquer sur ce sujet.

5. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

5.1 Actifs

La composition du portefeuille de placements se présente ainsi au 31/12/2022 :

(en K€)	Valeur Brute	Amort. / Prov	Valeur nette	Valeur de réalisation 2022	Valeur de réalisation 2021
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Total actifs incorporels	-	-	-	-	-
Terrains et constructions	-	-	-	-	-
Terrains et constructions en cours	-	-	-	-	-
Total placements immobiliers	-	-	-	-	-
<i>Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</i>	-	-	-	-	-
<i>Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées</i>	7 411	-	7 411	7 227	8 356
<i>Autres titres de placement dans les entreprises liées</i>	-	-	-	-	-
Sous-total placements financiers	7 411	-	7 411	7 227	8 356
Avoirs en banque, CCP et caisse	2 355	-	2 355	2 355	2 955
Total général	9 765	-	9 765	9 582	11 311

Dans les comptes sociaux, le classement des titres est réalisé, conformément aux principes comptables français. La comptabilisation sociale des actifs financiers est également réalisée dans le respect des règles comptables françaises.

La ventilation des actifs dans le bilan prudentiel a été effectuée selon le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et le bilan Solvabilité II.

La valorisation à des fins de solvabilité se base sur des valeurs de marché pour les titres sur lesquels un marché liquide existe, ce qui est le cas pour les actifs financiers de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

Pour les actions, OPCVM et autres titres non amortissables, les méthodes de valorisation appliquées sont les suivantes :

- Norme actuelle : les titres de placements sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations ;
- Norme prudentielle : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas utilisé de valorisations de leurs actifs en dehors de celles d'un marché coté ou celles communiquées par un prestataire financier. En ce sens, il n'y a pas d'incertitude particulière quant à la valorisation des placements financiers

Les moins-values latentes des actifs financiers de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'élèvent à 183 K€ au 31/12/2022 et une provision pour risque d'exigibilité a été enregistrée à hauteur de 61 K€

5.2 Provisions techniques

PASSIF : PROVISIONS AU 31/12/2022 (en K€)	Comptes sociaux	Solvabilité 2 Best Estimate	Solvabilité 2 Marge pour risque	Solvabilité 2 Total 2022	<i>Solvabilité 2 Total 2021</i>
Provisions techniques non vie (hors santé)	-	-	-	0,0	<i>0,0</i>
Provisions techniques santé (non vie)	102,9	-117,8	71,4	-46,5	<i>-295,2</i>
Provisions techniques non vie	102,9	-117,8	71,4	-46,5	<i>-295,2</i>
Provisions techniques santé (vie)	-	-	-	-	-
Provisions techniques vie (hors santé)	35,5	-103,9	2,8	-101,1	<i>-58,0</i>
Provisions techniques vie (hors UC ou indexes)	35,5	-103,9	2,8	-101,1	<i>-58,0</i>
TOTAL	138,4	-221,7	74,2	-147,5	<i>-353,2</i>

ACTIF : PROVISIONS AU 31/12/2022 (en K€)	Comptes sociaux	Solvabilité 2 Total 2022	<i>Solvabilité 2 Total 2021</i>
Provisions techniques non vie (hors santé)	-	-	-
Provisions techniques santé (non vie)	56,4	-102,4	<i>-111,0</i>
Provisions techniques non vie	56,4	-102,4	<i>-111,0</i>
Provisions techniques santé (vie)	-	-	-
Provisions techniques vie (hors santé)	33,8	-50,3	<i>-44,1</i>
Provisions techniques vie (hors UC ou indexes)	33,8	-50,3	<i>-44,1</i>
TOTAL	90,2	-152,7	<i>-155,0</i>

L'écart entre la valeur *Best Estimate* et la valeur issue des comptes sociaux s'explique principalement par l'impact du *Best Estimate* de primes dont le montant négatif vient en diminution du *Best Estimate*

de sinistres d'une part, et de l'utilisation d'une courbe de taux au lieu d'un taux fixe sur la durée des rentes.

Valorisation en normes actuelles

Les provisions en normes sociales ont été calculées sur les bases suivantes :

- en prévoyance lourde, en raison de manque de profondeur et du très faible niveau de prestations payées, il est appliqué en 2022 un barème forfaitaire de 40% des cotisations perçues. A partir de 2023, il sera établi une sélection des individus en cours de paiement d'une prestation au 31 décembre 2023 selon les règles de sélection des sinistres de Lourmel Solution Assurances,
- en santé, utilisation d'une méthodologie de type Chain-ladder sur des flux trimestriels,
- utilisation des taux techniques maximaux définis par la réglementation,
- application d'un taux annuel de revalorisation des rentes invalidité définies par le conseil d'administration dans le cadre des futures décisions de gestion,
- les taux de frais de gestion retenus recouvrent l'ensemble des charges d'acquisition, de gestion des sinistres et des placements.

Valorisation en norme Solvabilité 2

L'ensemble des provisions techniques Solvabilité 2 a été évalué en déterministe selon le principe de la meilleure estimation (*Best Estimate*) et conformément aux principes des Actes Délégués. Cette évaluation consiste à ne pas intégrer de marge de prudence explicite et à se fonder sur des hypothèses propres plutôt que sur des hypothèses réglementaires.

Détail des méthodologies et hypothèses actuarielles

Le calcul de la meilleure estimation est conforme à l'alinéa 2 de l'article 77 de la Directive Solvabilité 2 : « la meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futur, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents ».

Ces flux de trésorerie futurs provenant de l'engagement contractuel et discrétionnaire attendu doivent être évalués avec des données fiables et avec les méthodes actuarielles et techniques statistiques les plus adéquates, fondées sur des informations actuelles crédibles, des hypothèses réalistes et l'expérience du portefeuille.

Dans ce contexte, les flux utilisés dans les calculs des meilleures estimations sont conformes aux flux de trésorerie listés à l'article 28 des actes délégués – Article R351-2 du code des assurances (dans la mesure où ceux-ci sont liés à des contrats d'assurance et de réassurance existants), notamment :

- les versements de prestations aux preneurs et aux bénéficiaires,
- les dépenses qui seront engagées aux fins d'honorer les engagements d'assurance et de réassurance,
- les paiements de primes et flux de trésorerie supplémentaires résultant de ces primes.

Les calculs de la meilleure estimation n'intègrent aucune simplification.

La meilleure estimation des risques courts, type santé et décès annuel, est déterminée à partir de cadences de règlement et, pour les autres risques, une modélisation fine tête par tête est réalisée sur la base :

- du portefeuille d'encours au 31/12/2022,
- du portefeuille d'assurés au 31/12/2022,
- du montant de la charge de sinistralité estimée pour chaque année (fondé sur un S/P pour les garanties annuelles),
- du portefeuille de nouvelle production modélisé à partir de model points,
- de cadences de règlement et de liquidation.

Les paramètres techniques sont les suivants :

Tables de mortalité et de maintien :

Celles utilisées pour le calcul de la meilleure estimation sont :

- les tables de mortalité réglementaires pour le portefeuille vie : TGH/TGF 05
- les tables de maintien et de passage réglementaires pour le portefeuille arrêt de travail.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES ne dispose pas de tables d'expérience.

Actualisation :

Le calcul est effectué avec la courbe des taux sans risque publiée par l'EIOPA sans application de correcteur de volatilité.

Revalorisation future :

Le taux de revalorisation économique futur est décomposé entre un taux contractuel et un taux discrétionnaire. Ce dernier doit donc respecter les contraintes contractuelles et réglementaires et être conforme à un maximum de consommation de SCR à moyen terme. Les risques arrêt de travail (invalidité) sont concernés :

- le taux contractuel est nul en arrêt de travail et en rente de conjoint / rente éducation ;
- le taux économique/discrétionnaire est 0,50% en arrêt de travail et en rente de conjoint / rente éducation

Taux de frais :

Les frais intègrent l'ensemble des coûts réels liés au règlement des flux futurs : frais d'administration, de gestion, d'acquisition.

Les écarts de valorisation entre les deux normes concernent donc uniquement l'utilisation de la courbe des taux EIOPA et le taux de revalorisation des pensions d'invalidité

Frontières des contrats :

Par application du principe de reconnaissance des contrats, la meilleure estimation calculée au 31/12/N doit prendre en compte les contrats prenant effet en N+1 dès lors qu'ils ont été signés en N ou que le délai de dénonciation a expiré en N (tacite reconduction) : les flux de trésorerie futurs liés aux primes doivent être inclus dans l'évaluation de la provision en *Best Estimate*.

On parlera alors :

- de cotisations engagées au 31/12/N pour l'année N+1 et de charge de sinistres issue de la part engagée au 31/12/N pour désigner les cotisations (flux entrants) ;

- de charge de sinistres (flux sortants) de ces contrats.

Deux types de primes futures doivent être pris en compte :

- ceux sur lesquels l'organisme assureur possède un droit légal, et,
- ceux issus des renouvellements de contrats, notamment à tacite reconduction.

Les primes des nouveaux contrats ne sont donc pas concernées.

5.3 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés à partir de la différence d'estimation des provisions techniques et des actifs financiers entre le régime social et le régime Solvabilité 2, en tenant compte d'un taux d'imposition qui est celui de l'exercice en cours (26,50% pour LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES).

(en K€)	Comptes sociaux	Solvabilité 2 2022
Actif : Provisions techniques	90,2	-152,7
Impôts différés actif	-	92,0
Passif : Provisions techniques	138,4	-147,5
Actif : Actifs financiers	7 410,7	7 227,3
Impôts différés passif	-	92,0

5.4 Autres passifs et autres actifs

L'article 9 des Actes délégués - Article R351-1 du Code des Assurances - mentionne que les entreprises d'assurance et de réassurance comptabilisent les actifs et les passifs conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) n°1606/2002.

Toutefois, par dérogation aux paragraphes 1 et 2 de l'article 9 des Actes délégués - Article R351-1 du Code des Assurances - et, en particulier, dans le respect du principe de proportionnalité énoncé à l'article 29, paragraphes 3 et 4, de la directive 2009/138/CE, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent comptabiliser et valoriser un actif ou un passif en se fondant sur la méthode de valorisation qu'elles utilisent pour l'élaboration de leurs états financiers annuels ou consolidés, à condition que :

- la méthode de valorisation soit conforme à l'article 75 de la directive 2009/138/CE,
- la méthode de valorisation soit proportionnée à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise,
- l'entreprise ne valorise pas cet actif ou ce passif conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) no 1606/2002 dans ses états financiers,

- la valorisation des actifs et des passifs conformément aux normes comptables internationales imposerait à l'entreprise des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

C'est cette dérogation que LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a retenu compte tenu de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité des entités affiliées à la SGAPS Lourmel. Les valeurs comptables et prudentielles sont donc égales.

Autres actifs (K€)	Comptes Sociaux	Comptes Solvabilité 2
Créances	564,3	564,3
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	30,6	30,6
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	-	-
Autres créances	533,7	533,7
<i>Personnel</i>	-	-
<i>État, organismes sociaux et collectivités publiques</i>	130,4	130,4
<i>Débiteurs divers</i>	403,3	403,3

Autres passifs (K€)	Comptes sociaux	Comptes Solvabilité 2
Dettes	1 822,0	1 822,0
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	121,3	121,3
Emprunts Obligataires	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-
Autres dettes	1 700,6	1 700,6
<i>Personnel</i>	-	-
<i>État, organismes sociaux, collectivités publiques</i>	15,9	15,9
<i>Créditeurs divers</i>	1 684,8	1 684,8

Aucune différence significative d'évaluation entre les deux normes n'est donc à signaler dans l'évaluation des autres passifs.

5.5 Autres informations

Il n'y a pas d'autre information pertinente concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

6. GESTION DU CAPITAL

6.1 Fonds propres

Les fonds propres S1 s'élèvent à 8,40 M€ au 31/12/2022, contre 10,07 M€ au 31/12/2021.

La gestion du capital est un processus qui s'opère de façon intégrée avec l'ensemble des activités liées à la planification stratégique et au cadre de gestion des risques, notamment à travers l'exercice ORSA, l'énoncé de son appétence pour le risque et l'établissement de ses niveaux de tolérance aux risques.

Les principales différences quantitatives entre les fonds propres figurant dans les états financiers et l'excédent d'actifs par rapport aux passifs Solvabilité 2 sont :

Décomposition des fonds propres S2 (K€)	2022	2021
FONDS PROPRES S1	8 398,4	10 070,0
Passifs subordonnés acceptés en S2	0,0	0,0
Autres fonds propres ne rentrant pas dans S2	0,0	0,0
Passage de S1 à S2 (Actif)	-334,3	682,2
Total Actif S1	10 419,9	11 152,1
dont placements	7 410,7	7 537,0
dont provisions	90,2	31,0
Total Actif S2	10 085,6	11 834,3
dont placements	7 227,3	8 355,8
dont provisions	-152,7	-155,0
dont impôts différés actifs	92,0	49,3
Passage de S1 à S2 (Passif)	255,1	77,9
Total Passif S1	2 021,5	1 082,1
dont provisions	199,5	48,0
Total Passif S2	1 766,4	1 004,2
dont provisions	-147,5	-353,2
dont impôts différés passifs	92,0	323,3
FONDS PROPRES S2	8 319,2	10 830,1

Aucun élément n'est déduit des fonds propres Solvabilité 2.

La classification par Tier (1, 2 ou 3) s'effectue en fonction des caractéristiques des fonds propres, de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination en cas de liquidation, de leur maturité et des conditions de remboursement.

Compte tenu de la structure très simple des fonds propres de l'organisme, de l'analyse du passage des fonds propres Solvabilité 1 vers les fonds propres Solvabilité 2, du respect des critères de reconnaissance des fonds propres Solvabilité 2, la classification par niveau (Tier) des fonds propres Solvabilité 2 n'a pas posé de problème particulier : l'ensemble des fonds propres éligibles de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, soit 8,32 M€, sont classifiés en Tier 1.

Aucune restriction notable affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres n'est à signaler.

En termes de couverture, les fonds propres éligibles (construits sur la base des fonds propres disponibles) respectent les seuils suivants :

Couverture du SCR :

- les éléments de Tier 1 doivent représenter au moins 50% du SCR,
- les éléments de Tier 1 restreint doivent représenter au maximum 25% des éléments éligibles de Tier 1,
- la somme des éléments de Tier 2 et Tier 3 ne doit pas excéder 50% du SCR,
- les éléments de Tier 3 doivent représenter au maximum 15% du SCR.

Couverture du MCR :

- les éléments de Tier 1 doivent représenter au moins 80% du MCR,
- les éléments de Tier 2 ne doivent pas dépasser 20% du MCR,
- les éléments de Tier 3 ne permettent pas de couvrir le MCR.

Dans le cas de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, les fonds propres éligibles respectent toutes les conditions susmentionnées et sont donc égaux aux fonds propres disponibles.

8,32 M€ sont éligibles en couverture de SCR et de MCR.

6.2 Exigence réglementaires SCR & MCR

(en K€)	2022	2021
Risque de marché	1 495,9	2 137,1
Risque de défaut de contrepartie	453,3	578,8
Risque de souscription Vie	23,0	14,1
Risque de souscription Santé	695,7	156,3
Risque de souscription Non Vie	0,0	0,0
Bénéfice de diversification	-674,1	-482,6
BSCR	1 993,8	2 403,7

(en K€)	SCR 2022	SCR 2021
BSCR	1 993,8	2 403,7
Risque opérationnel	29,1	9,6
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	-1,0	-0,6
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	0	-274,0
SCR	2 021,9	2 138,6
MCR Calculé	358,7	534,7

Malgré le développement important de l'activité de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES entre 2021 et 2022 (x2,7 en primes brutes), le BSCR baisse de 17% et le SCR de 5,5% : la baisse des marché financier et la désensibilisation de l'actif financier de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES entraînent celle du SCR Marché (-30% par rapport à 2021), principal contributeur du BSCR et cela ne compense pas les conséquences de l'augmentation de l'activité assurantielle.

Le MCR calculé est très inférieur au MCR plancher défini par la réglementation. C'est donc ce MCR plancher qui est retenu (6,7 M€).

6.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'utilise pas de sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR.

6.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'utilise pas de modèle interne

6.5 Couverture des exigences réglementaires

(K€)	2022	2021
Fonds éligibles pour couvrir le SCR	8 319	10 830
Fonds éligibles pour couvrir le MCR	8 319	10 830
SCR	2 022	2 139
MCR	6 700	6 200
Ratio de Couverture du SCR	411%	506%
Ratio de Couverture du MCR	124%	174%

En raison des importantes charges d'investissement nécessaires au développement de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES d'une part, et de mauvaises performances des marchés financiers d'autre part, les fonds éligibles sont en baisse de 24% à 8.32 M€. Le ratio de couverture du SCR est en diminution sensible, mais demeure à un niveau confortable (411%). Par contre, la couverture de MCR diminue à 124%, à la fois pour les raisons explicitées précédemment sur les fonds éligibles, et en raison du relèvement de la valeur plancher du MCR qui est passé de 6,2 %€ en 2021 à 6.7M€ en 2022.

A périmètre constant, c'est-à-dire sans ce relèvement de MCR plancher, la couverture 2022 du MCR par les fonds éligibles aurait été de 134%.

6.6 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations pertinentes au sujet de la gestion du capital de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

7. DONNEES QUANTITATIVES

7.1 S.02.01.02 – Bilan (en K€)

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs (en K€)		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisitions différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,0
Actifs d'impôts différés	R0040	92,0
Excédent du régime de retraite	R0050	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0,0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	7 227,3
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	0
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	0
<i>Actions</i>	R0100	0
<i>Obligations</i>	R0130	0
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	7 227,3
<i>Produits dérivés</i>	R0190	0
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	0
<i>Autres investissements</i>	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
<i>Avances sur police</i>	R0240	0
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	0
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-152,7
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-102,4
Non-vie hors santé	R0290	0,0
Santé similaire à la non-vie	R0300	-102,4
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	-50,3
Santé similaire à la vie	R0320	0,0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-50,3
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	30,6
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0,0
Autres créances (hors assurance)	R0380	533,7
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 354,8
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	10 085,6

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Passif (en K€)		
Provisions techniques non-vie	R0510	-46,5
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,0
Meilleure estimation	R0540	0,0
Marge de risque	R0550	0,0
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	-46,5
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,0
Meilleure estimation	R0580	-117,8
Marge de risque	R0590	71,4
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	-101,1
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,0
Meilleure estimation	R0630	0,0
Marge de risque	R0640	0,0
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	-101,1
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,0
Meilleure estimation	R0670	-103,9
Marge de risque	R0680	2,8
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,0
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	0,0
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	0,0
<i>Marge de risque</i>	R0720	0,0
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0,0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0,0
Provisions pour retraite	R0760	0,0
Dépôts des réassureurs	R0770	0,0
Passifs d'impôts différés	R0780	92,0
Produits dérivés	R0790	0,0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	121,3
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 700,6
Passifs subordonnés	R0850	0,0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,0
Total du passif	R0900	1 766,4
Excédent d'actif sur passif	R1000	8 319,2

7.2 S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (en K€)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée), réassurance non proportionnelle acceptée		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Autres assurances	Autres assurances		
		C0010	C0020	C0030 à	C0100 à C0160		
							C0200
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	198,5	195,1	-	-		393,6
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-		
Part des réassureurs	R0140	-	157,9	-	-		157,9
Net	R0200	198,5	37,2	-	-		235,7
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	198,5	195,1	-	-		393,6
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-		
Part des réassureurs	R0240	-	157,9	-	-		157,9
Net	R0300	198,5	37,2	-	-		235,7
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	166,6	5,3	-	-		171,9
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-		
Part des réassureurs	R0340	-	3,7	-	-		3,7
Net	R0400	166,6	1,6	-	-		168,2
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410	20,5	46,8	-	-		67,3
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-	-	-	-		
Part des réassureurs	R0440	-	37,2	-	-		37,2
Net	R0500	20,5	9,6	-	-		30,1
Dépenses engagées	R0550	273,7	747,0	-	-		1 020,7
Autres dépenses	R1200	-	-	-	-		

(en K€)

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie			Engagements de réassurance vie	Total
Assurance maladie Assurance avec participation aux bénéfices Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance	Réassurance maladie Réassurance vie	
C0210 à C0230	C0240	C0250 et C0260	C0270 et C0280	

Primes émises						
Brut	R1410	-	69,1	-	-	69,1
Part des réassureurs	R1420	-	57,3	-	-	57,3
Net	R1500	-	11,9	-	-	11,9
Primes acquises						
Brut	R1510	-	69,1	-	-	69,1
Part des réassureurs	R1520	-	57,3	-	-	57,3
Net	R1600	-	11,9	-	-	11,9
Charge des sinistres						
Brut	R1610	-	0	-	-	0
Net	R1700	-	0	-	-	0
Variation des autres provisions techniques						
Brut	R1710	-	23,1	-	-	23,1
Part des réassureurs	R1720	-	22,0	-	-	22,0
Net	R1800	-	1,1	-	-	1,1
Dépenses engagées	R1900	-	264,4	-	-	264,4
Autres dépenses	R2500	-	-	-	-	-
Total des dépenses	R2600	-	-	-	-	264,4

7.3 S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT (en K€)

		Assurance avec participation aux bénéfices Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie			Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0020 à C0050	C0060	Contrats sans options ni garanties C0070	Autres contrats C0080 à C0100	C0150	C0160 à C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-			-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0020	-	-			-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation		-				-	-	-		
Meilleure estimation brute	R0030	-		-103,9	-	-103,9		-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-		-50,3	-	-50,3		-	-	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	-		-53,6	-	-53,6		-	-	-
Marge de risque	R0100	-	2,8			2,8		-	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-	-		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-			-		-	-	-
Meilleure estimation	R0120	-		-	-	-		-	-	-
Marge de risque	R0130	-	-			-	-	-	-	-
Provisions techniques — Total	R0200	-	-101,1			-101,1	-	-	-	-

7.4 S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie (en K€)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Assurance directe et réassurance proportionnelle et non proportionnelle acceptée	Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance protection du revenu	Autres Assurances		
		C0020	C0030	C0040 à C0100	C0110 à C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-2	-225	-	-	-227
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-159	-	-	-159
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-2	-66	-	-	-68
Provisions pour sinistres				-	-	
Brut	R0160	33	76	-	-	109
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	56	-	-	56
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	33	20	0	0	53
Total meilleure estimation — brut	R0260	31	-148	0	0	-118
Total meilleure estimation — net	R0270	31	-46	0	0	-15
Marge de risque	R0280	16	66	0	0	71
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				-	-	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-	-	0
Meilleure estimation	R0300	-	-	-	-	0
Marge de risque	R0310	-	-	-	-	0
Provisions techniques — Total				-	-	
Provisions techniques — Total	R0320	47	-93	-	-	-46

7.5 S.19.01.01 - année d'accident – Sinistres en non-vie (en K€)

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement						
Année		-	1	2	3	4 à 10 et +	Fin d'année (don- nées actualisées)	Fin d'année (données actua- lisées)
		-	C0010	C0020	C0030	C0040	C0170	C0180
Précédentes	R0100						R0100	-
N-9	R0160	-	-	-	-	-	R0160	-
N-8	R0170	-	-	-	-	-	R0170	-
N-7	R0180	-	-	-	-	-	R0180	-
N-6	R0190	-	-	-	-	-	R0190	-
N-5	R0200	-	-	-	-	-	R0200	-
N-4	R0210	-	-	-	-		R0210	-
N-3	R0220	-	-	-	-		R0220	-
N-2	R0230	-	-	-			R0230	-
N-1	R0240	1,4	0,4				R0240	1,8
N	R0250	4,3					R0250	4,3
Total							R0260	4,6
								6,1

Meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes non actualisées (en K€)

(valeur absolue)

		Année de développement						Fin d'année (données actualisées)	
		-	1	2	3	4	5 à 10 et +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250 à C0300	C0360	
Précédentes	R0100							R0100	-
N-9	R0160	-	-	-	-	-	-	R0160	-
N-8	R0170	-	-	-	-	-	-	R0170	-
N-7	R0180	-	-	-	-	-	-	R0180	-
N-6	R0190	-	-	-	-	-	-	R0190	-
N-5	R0200	-	-	-	-	-	-	R0200	-
N-4	R0210	-	-	-	-	-		R0210	-
N-3	R0220	-	-	-	-			R0220	-
N-2	R0230	-	-	-				R0230	-
N-1	R0240	2,9	-					R0240	2,9
N	R0250	8,5						R0250	8,5
Total								R0260	11,4

7.6 S23.01.01 – Fonds Propres (en K€)

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint à niveau 3
		C0010	C0020	C0030 à C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35				
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	10 000,0	10 000,0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-
Fonds excédentaires	R0070	-	-	
Actions de préférence	R0090	-		-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-
Réserve de réconciliation	R0130	-1 680,8	-1 680,8	
Passifs subordonnés	R0140	-		-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-		
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-	-
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	8 319,2	8 319,2	
Fonds propres auxiliaires				
Total fonds propres auxiliaires	R0400			
Fonds propres éligibles et disponibles				
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	8 319,2	8 319,2	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	8 319,2	8 319,2	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	8 319,2	8 319,2	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	8 319,2	8 319,2	-
Capital de solvabilité requis	R0580	2 021,9		
Minimum de capital requis	R0600	6 700,0		
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	411%		
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	124%		

7.7 S.25.01.01 - Capital de solvabilité requis — pour les entreprises qui utilisent la formule standard (en K€)

		Capital de solvabilité requis brut
		C0110
Risque de marché	R0010	1 495,9
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	453,3
Risque de souscription en vie	R0030	23,0
Risque de souscription en santé	R0040	695,7
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,0
Diversification	R0060	-674,1
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,0
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 993,8

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	29,1
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1,0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0,0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 021,9
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,0
Capital de solvabilité requis	R0220	2 021,9

7.8 S.25.01.21.04 - Approche concernant le taux d'imposition

		Oui/Non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Oui

7.9 S.25.01.01.05 - Calcul de la capacité d'absorption des impôts différés (en €)

		LAC DT
		C0130
Montant/estimation de la LAC DT	R0640	0,00
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0,00
Montant/estimation de la LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0,00
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0,00
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0,00
Montant/estimation de la LAC DT maximale	R0690	0,00